Soutenu par

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

*Mardi 9 juillet 2024*

# Inauguration du nouveau Centre de tri des déchets Athanor



En présence de :

***Christophe Ferrari,*** *Président de Grenoble Alpes Métropole*
***Bruno Cattin,*** *Président de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais*
***Henri Baile,*** *Président de la Communauté de Communes Le Grésivaudan*
***Frédéric de Azevedo,*** *Président de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté*
***Jérôme Fauconnier,*** *Président de la Communauté de Communes du Trièves*
***Guy Verney,*** *Président de la Communauté de communes de l'Oisans*
***Coraline Saurat,*** *Présidente de la Communauté de Communes de la Matheysine*
***Thomas Flusin,*** *Directeur Général Est de Citeo*

**Les Présidents des 7 intercommunalités partenaires du projet ont inauguré mardi 9 juillet 2024 le nouveau centre de tri, opérationnel depuis janvier 2024 après 2 ans et demi de travaux. Face aux enjeux financiers et environnementaux, les EPCI du Sud Isère ont décidé d'investir ensemble – 53 millions d'euros- sur un outil partagé, moderne et performant, qui assure désormais le traitement des déchets de 740 000 habitants. L'ADEME, Agence de la transition écologique, soutient cet investissement à hauteur de 5,77 M€ dans le cadre du Plan de Relance.**

## Un outil moderne et performant

**Situé sur le site Athanor sur la commune de La Tronche,** le nouveau centre de tri répond aux objectifs du projet : les déchets sont mieux triés et donc mieux valorisés, la consommation énergétique est maîtrisée, dans une démarche de réduction de l'empreinte environnementale.

Il assure désormais le traitement des déchets recyclables issus de **259 communes soit près de 740 000 habitants.**



- Par rapport à l'ancien centre Athanor, la capacité de traitement est augmentée à **51 000 tonnes par an au lieu de 39 000 tonnes initialement, soit 12 tonnes de plus que l'ancien.** Cette augmentation de la capacité était rendue nécessaire par l'arrivée de tous les plastiques dans le bac de tri depuis 2016. L'amélioration du geste de tri est attendue dans les années à venir ce qui devrait augmenter le tonnage entrant. L'objectif est bien d'orienter tous les déchets recyclables dans la poubelle de tri plutôt que dans la grise où ils seraient incinérés.

- Le processus de tri est modernisé, avec l'installation d'équipements à la pointe qui permettent d'améliorer le taux de valorisation des matières recyclables. Par exemple : « le Robot Charly », doté de bras articulés et d'un système de ventouses, il permet de récupérer les matières recyclables qui auraient été envoyées par erreur sur le tapis des refus. La modernisation du process permet par ailleurs de **réduire la consommation d'énergie puisque le nouveau centre va consommer 72 kWh pour une tonne triée,** contre 91 kWh dans l'ancien système.

- Les conditions de travail **des 60 agents** (opérateurs de tri, agents de maintenance, conducteurs d'engins, etc.) **sont améliorées**, avec notamment un éclairage naturel, une salle insonorisée et un air filtré et des sièges « assis-debout » réglables disposés au bord des tapis.

- L'installation d'un nouveau système de désodorisation avec l'installation de filtres à charbon actif qui permet d'éviter les mauvaises odeurs et de préserver les riverains.

- **L'approche environnementale** a été privilégiée dans la réalisation de ce nouvel équipement, avec la pose de **panneaux photovoltaïques en toiture**, de bornes électriques pour les

véhicules du personnel, la mise en place de mares écologiques en faveur de la biodiversité, d'abris à chauve-souris et de nichoirs à passereaux.

## Une attention particulière portée à la pédagogie

La pédagogie est un des leviers fondamentaux pour améliorer la qualité du tri. **Des déchets bien triés, ce sont des déchets qui peuvent être valorisés !**

Plus de 2 000 personnes par an venaient visiter l'ancien centre de tri. **C'est pourquoi un nouvel espace pédagogique a été intégré au nouveau centre de tri, à destination des particuliers et des scolaires qui souhaitent découvrir l'envers du décor. L'objectif, apprendre comment fonctionne le centre de tri, mais aussi et surtout, apprendre à bien trier et à réduire ses déchets.**

La salle pédagogique de **80 m2 est équipée de modules interactifs et manipulatoires**. Le visiteur apprend **en s'amusant** : consignes de tri, fonctionnement du centre, utilisation des machines, recyclage du déchet, etc.

Le visiteur est accompagné ensuite dans l'usine pour découvrir in situ le process industriel du tri des déchets et le rôle de l'agent de tri dans le processus.

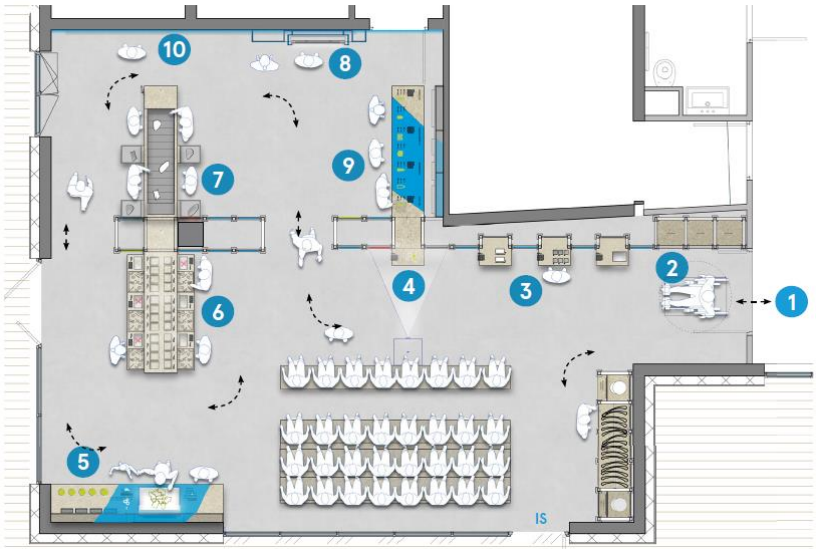
**Cet espace a ouvert ses portes au grand public depuis le mois de juin.**
Pour faciliter sa visite, une **plateforme d'inscription en ligne est disponible depuis le 1er mai.**

Les visites **sont gratuites pour les habitants des 7 territoires engagés. Elles s'adressent à tous, à partir de 8 ans**, et le parcours est entièrement accessible aux PMR. Une visite virtuelle est également disponible pour les usagers n'ayant pas la possibilité de se déplacer sur site.

Pour les collectivités, cet espace pédagogique représente un investissement de 375 000 euros.
Il permet d'accueillir un plus large public et dans de meilleures conditions que dans l'ancien centre de tri.

**Top 3 des erreurs de tri rencontrées régulièrement :**

- Les déchets jetés dans le **bac de tri dans un sac poubelle** : les déchets enfermés dans un sac seront incinérés et donc non recyclés.
- **Le verre jeté dans la poubelle de tri** : il est dangereux pour les agents du tri qui risquent de se blesser et pour les tapis qui peuvent être entaillés.
- Et enfin : **les « monstres »,** qui peuvent être présents dans le bac de tri, **sont des objets encombrants ou dangereux qui ne sont pas des emballages :** un bâton de ski, un matelas, une poussette, une bouteille de gaz… Ces objets, en arrivant dans la chaine de tri, vont finir par se coincer et créer un bouchon ou bourrage. Le bouchon va se renforcer et faire pression sur les équipements jusqu'à ce qu'un système d'alerte se déclenche. Cela entrainera un arrêt de chaine qui peut aller de 30 minutes à plusieurs heures jusqu'à ce qu'un agent puisse manuellement décoincer les déchets accumulés. Chaque semaine plus de dix bourrages sont pris en charge par l'équipe technique.




1. Accès au hall d'entrée
2. Introduction
3. Reconnaissance des déchets
4. Traitement des déchets à travers l'histoire
5. Les consignes de tri, découpage géographique
6. Les gestes du quotidien, les mauvaises pratiques
7. Le tri industriel, focus sur le tri manuel
8. La réduction des déchets
9. Le recyclage, la nouvelle vie des déchets
10. Fresque illustrée des acteurs de la chaîne de tri

**En savoir +**

**Les partenaires :**
Grenoble Alpes Métropole - 49 communes
Communauté du Pays Voironnais - 31 communes
Communauté de Communes Le Grésivaudan - 43 communes
Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté- 47 communes
Communauté de Communes du Trièves - 27 communes
Communauté de communes de l'Oisans - 19 communes
Communauté de Communes de la Matheysine - 43 communes

**Financement des EPI : 53 Millions €**
Répartition financière en fonction de la part des tonnages apportés par intercommunalité
81,47% Grenoble Alpes Métropole
8,24% Communauté du Pays Voironnais
4,27% Communauté de Communes Le Grésivaudan
2,82% Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
1,24% Communauté de Communes du Trièves
1,12% Communauté de communes de l'Oisans
0,84% Communauté de Communes de la Matheysine)

**Subventions :**
**5,77 millions € par l'ADEME** dans le cadre du Plan de Relance

- L'ADEME – l'Agence de la transition écologique – est résolument engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, elle mobilise les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donne les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols… - elle conseille, facilite et aide au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, elle met sa capacité d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du

ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

**0,95 millions € par Citeo**

- Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 14 milliards d'euros pour développer l'écoconception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 65,5% des emballages ménagers et 60 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.

**Exploitant**

C'est Dalkia Wastenergy (aujourd'hui rachetée par le groupe Paprec sous le nom Tiru) et ses partenaires qui ont été retenus en février 2020 par les collectivités dans le cadre d'un appel d'offres pour la réalisation de cet espace et son exploitation. Tiru s'est entouré d'une équipe de spécialistes avec DHA Architectes, la société Setec, les équipementiers Bollegraaf et Susty Wastes Solutions, et le cabinet Artelia.

## Contacts presse


**Grenoble Alpes Métropole :** Alexandra Couturier - Attachées de presse – 06 82 85 02 08 - alexandra.couturier@grenoblealpesmetropole.fr et randa.berbouche@grenoblealpesmetropole.fr

**Communauté du Pays Voironnais** : Sophie Harmand – Directrice de la communication externe – 07 77 82 19 85 - sophie.harmand@paysvoironnais.com

**Communauté de Communes Le Grésivaudan** : Aurélie Palluel - Responsable des relations presse - 06 67 27 21 16 - apalluel@le-gresivaudan.fr

**Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté** : François Hernandez - Directeur de Cabinet et de la Communication - 07 85 74 37 92 - francois.hernandez@smvic.fr

**Communauté de Communes du Trièves :** Franck Maurice-Laforge – Communication – f.maurice-laforge@cdctrieves.fr

**Communauté de communes de l'Oisans** : Stéphane Poirot – Responsable de communication – 07 50 54 74 56 - s.poirot@ccoisans.fr

**Communauté de Communes de la Matheysine** : Maïté Bois - Collaboratrice de la Présidente – 07 56 24 12 93 - m.bois@ccmatheysine.fr

**Citeo** : Charlène Jannot – Responsable de l'Engagement Territorial - 06 60 62 62 51 - charlene.jannot@citeo.com

**Ademe** : Anne-Sophie Banse _ Responsible Communication_ 06 22 97 17 49 – anne-sophie.banse@ademe.fr